

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance,
petite enfance »

Séance du 26 mars 2010
Séance du 11 mars 2010

13 Subventions sur projet - écoles

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme PORAS

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

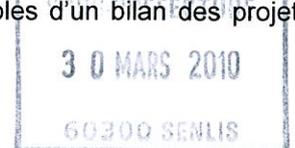
Madame Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Des subventions sont accordées, chaque année, aux écoles pour financer les actions relatives aux projets d'écoles : Actions Educatives et Culturelles (AEC), classes à Projets Artistiques et Culturels (PAC), Ateliers de Pratiques Artistiques et Culturelles (APAC), sorties, classes de découvertes ; tous ces projets devant être conformes aux exigences de l'Inspection de l'Education nationale.

La Ville participe à ces actions, cofinancées par d'autres partenaires.

Il est donc proposé d'allouer les subventions aux écoles maternelles et élémentaires selon les tableaux ci-joints. Le versement de ces montants est, cependant, conditionné par l'envoi par chacune des écoles d'un bilan des projets de l'année précédente pour les écoles ayant perçu une subvention en 2009.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 11 mars 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le versement des subventions d'un montant de 18 139 € au bénéfice des coopératives scolaires de chaque établissement scolaire. Le versement de ces montants est, cependant, conditionné par l'envoi, par chacune des écoles, d'un bilan des projets de l'année précédente pour les écoles ayant perçu une subvention en 2009.

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à cet effet sur le compte 6574 sous fonction 213.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

30 MARS 2010

Pour le maire et par délégation,
La Première Adjointe


Nicole CAPON

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le ~~31.03.10~~ 30.03.10. Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE